

Stationnement : « A vos poches »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion de la politique de stationnement est devenue une compétence à part entière des collectivités locales, c'est le cas à Palaiseau ! Si depuis cette réforme, de nombreuses villes ont renoncé au stationnement payant, au contraire, la ville de Palaiseau a fait le choix de renforcer ce dispositif par l'installation en 2019 de 20 nouveaux horodateurs en centre-ville et au Quartier Camille-Claudel pour un coût de 120 000 euros + 30 000 euros de maintenance. C'est autant d'argent qui n'ira pas à la culture, à la jeunesse ou encore aux associations. Une amende de 20 euros (majoré à 70 euros) en remplacement des anciennes contraventions de 17 euros au cas où l'horaire est dépassé, c'est 3 euros de plus qu'à Corbeil, Orsay ou Yerres. Par ces actions, la municipalité instaure un « nouvel impôt stationnement » avec des amendes qui vont pleuvoir car la police municipale, probablement objectivée, se concentrera davantage sur la verbalisation plutôt que sur sa principale mission de tranquillité publique. De plus, concernant le parking sous-terrain de la rue d'Auvergne : sa gestion sera confiée à un prestataire privé. Inutile de dire que les tarifs seront conséquents.